



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-94353>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **24-94353**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : OPH Plaine Commune Habitat

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 482741071

Ville : Saint-denis

Code postal : 93200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.maximilien.fr>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pole Commande Publique

Adresse mail du contact : Directioncommandepubliqueetjuridique@plainecommunehabitat.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 148136100

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Application des articles R-2142-1 et suivants du Cde de la commande publique. DUME ou, formulaires DC1 et DC2, lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants. (Les documents DC1 et DC2 à remplir sont disponibles sur le site internet du Ministère en charge des finances (www.colloc.bercy.gouv.fr/formulaires/). - copie de la déclaration de l'activité auprès du Procureur de la République ou démarches équivalente pour les candidats ne résidant pas en France. - copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire (voir le détail dans le RC).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Le candidat devra fournir une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant la réalisation de prestations identiques ou similaires à celles objets du présent accord-cadre, réalisés au cours

des trois derniers exercices disponibles, ou tout autre documents équivalents (ex : Déclaration appropriée de banque).

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Le candidat pourra produire des certificats de capacité ou tout document équivalent. Le candidat présentera une liste de prestations identiques ou similaires à celles objets du présent accord-cadre, en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années. Pour justifier de leur capacité technique, les candidats produiront une liste détaillée du matériel de l'entreprise et de leurs moyens humains généraux.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 16/09/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Le présent accord-cadre de service d'insertion par l'activité économique a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage sur l'ensemble du Patrimoine de Plaine Commune Habitat

Critères d'attribution : Prix : 45 points, Valeur technique : 25 points, Insertion : 30 points Le détail de ces trois critères (sous-critères et pondération) est indiqué dans le Règlement de Consultation

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD CADRE DE SERVICES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE PAR LE BIAIS DE LA REALISATION DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE PLAINE COMMUNE HABITAT (2 LOTS)

Code CPV principal - Descripteur principal : 75231240

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, telles que définies à l'article L.2113.13 du code de la commande publique et à l'article L5132-4 du code du travail, a pour objet l'insertion des publics cibles par la réalisation d'activités de sorties d'encombrants ou objets divers des locaux ou espaces prévus à cet effet, élimination des tags et portage de courses, nettoyage des parties communes (hors décapage et remplacement de personnel). L'accord-cadre est alloti. Il est décomposé en deux lots . Le présent accord cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la Commande Publique, l'accord cadre est conclu sans montant minimum. Toutefois, pour information, le montant prévisionnel annuel des commandes serait respectivement de 60 000 euro(s) HT pour les lots n°1 et n° 2. Ces montant sont purement indicatifs, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants. Le montant maximum annuel des commandes pour les deux lots est fixé à 100 000 euro(s) HT. Aucune variante n'est imposée au titre des lots N°1 et N°2.La présentation de variantes libres n'est pas autorisée au titres des deux lots de l'accord-cadre. Les lots N°1 et N°2 ne sont pas décomposés en tranches. Les lots N°1 et N°2 de l'accord-cadre sont conclus à compter du 1er décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2025 . Les lots N°1 et N°2 du présent accord-cadre pourront être prolongés, par reconduction tacite, par périodes annuelles sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028.

Lieu principal d'exécution du marché : Les prestations s'exécuteront sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat, situé dans le département de Seine-Saint-Denis, à savoir les villes d'Aubervilliers, d'Epinay-Sur-Seine, de L'Ile-Saint-Denis, de La Courneuve, de Pierrefitte-Sur-Seine, de Saint-Denis, de Stains, de Saint-Ouen et de Villetaneuse. Durée du marché (en mois) : 6

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 480000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Le lot N°1 du présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de sortie des encombrants et ou objets divers des locaux ou espaces prévus à cet effet pour le patrimoine géré par l'agence Nord-Est (Saint-Denis et Stains), de nettoyage des parties communes (hors décapage et lessivage et remplacement de personnel) de la résidence Saule Fleuri à l'île Saint Denis gérée par l'Agence Sud et d'élimination des tags et portage de courses situés sur le patrimoine géré par les agences Nord-Est et Sud (communes de Saint Denis, Aubervilliers, Stains et Ile Saint Denis). Le lot n°1 de l'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique le lot n°1 ne comporte pas de montant minimum. Toutefois, au vu du volume des prestations réalisées les années précédentes, le montant prévisionnel annuel des commandes serait environ de 60 000 euro(s) HT pour le lot n°1. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes pour le lot n°1 est fixé à 100 000 euro(s) HT. Aucune variante n'est imposée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. La présentation des variantes libres n'est pas autorisée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. Le lot n°1 du présent accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Le lot N°1 de l'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2025. Le lot N°1 du présent l'accord-cadre pourra être prolongé, par reconduction tacite, par périodes annuelles sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028 (voir détail dans le RC).

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 75231240

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 240000 euros

Lieu d'exécution du lot : LOT 1 : PATRIMOINE GERE PAR LES AGENCES NORD-EST et SUD

- **Description du lot :** Le lot N°2 du présent accord-cadre a pour objet la réalisation de prestations de nettoyage (hors décapage et lessivage et remplacement de personnel) des résidences Jean Mermoz / Belle Cordière / Bardet situées sur le patrimoine de l'Agence Nord ainsi que des prestations d'élimination de tags et portage de courses sur l'ensemble du patrimoine de l'agence Nord. Le lot n°1 de l'accord-cadre est traité pour partie à prix global et forfaitaire, et pour partie à bons de commande. Telles que le permettent les dispositions de l'article R2162-4 du Code de la commande publique le lot n°1 ne comporte pas de montant minimum. Toutefois, au vu du volume des prestations réalisées les années précédentes, le montant prévisionnel annuel des commandes serait environ de 60 000 euro(s) HT pour le lot n°1. Ce montant est purement indicatif, en aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ce montant. Le montant maximum annuel des commandes pour le lot n°1 est fixé à 100 000 euro(s) HT. Aucune variante n'est imposée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. La présentation des variantes libres n'est pas autorisée au titre du lot n°1 du présent accord-cadre. Le lot n°1 du présent accord-cadre n'est pas décomposé en tranches. Le lot N°1 de l'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2025. Le lot N°1 du présent l'accord-cadre pourra être prolongé, par reconduction tacite, par périodes annuelles sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028 (voir détail dans le RC).

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 75231240

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 240000 euros

Lieu d'exécution du lot : LOT 2 : PATRIMOINE GERE PAR LES AGENCES NORD

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite des sites est obligatoire pour les lots n°1 et n°2 du présent accord-cadre (voir le détail dans le RC). La visite étant obligatoire pour les lots n°1 et n°2, les candidats qui ne remettront pas leur certificat de visite verront leur offre écartée car non complète.

Autres informations complémentaires : 1/ La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée spécifique, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 3° du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat pris en application de la délibération N°SGB 2024-05-07 du 28 mai 2024. La procédure utilisée est celle du MAPA 3. En application du règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. Dans cette hypothèse, les modalités de la négociation seront plus précisément décrites dans le cadre de l'invitation à la négociation que recevront les candidats. L'acheteur peut cependant attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations. En application des articles L.2113-13 ET R2123-3° du Code de la commande publique, cet accord-cadre est réservé aux structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés. 2 /Modalités du dossier de retrait de consultation : les dossiers de consultation peuvent être téléchargés gratuitement sur notre plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr - 3/ Modalités de remise des candidatures et des offres : les plis seront remis obligatoirement par voie électronique, à l'adresse suivante : www.maximilien.fr. Les conditions de remises sont détaillées dans le RC. Les dossiers dont le téléchargement sur la plateforme dématérialisée ne seraient pas complets à l'heure limite, ne seront pas retenus. 4/ Les critères d'attribution sont plus précisément décrits dans le R.C - 5/ Le montant indiqué en section 4 "valeur estimée" concerne le montant estimatif global des lots N°1 et N°2 sur la totalité de la durée de l'accord-cadre. En aucun cas, l'OPH Plaine Commune Habitat ne s'engage à passer des commandes à hauteur de ces montants.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/08/2024